



C I B
N° 64223

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
T.V.A. BE 0406.671.312 Compte Bancaire : 340-0298168-28

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
cib@cynet.be

B E L A C
200-INSP

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <i>2014092201</i>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <i>Iolem</i>
Date du Contrôle : <i>22/09/2014</i>	N°TVA/N°C.Ident. :
Propriétaire (Nom-Prénom) : <i>Roxben Eric</i>	Adresse de l'installation : <i>Iolem</i>
Adresse : <i>rue mitoyenne 204A 4710 Genval</i>	

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation Parties communes Autres : , soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : *OTIS* Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *230V* ou *220V*

Alimentation tableau principal : *4* x *10* mm². Protection raccordement : *63* A. (In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : *4* x *10* mm². Interr-Sect.Général *IOLI8 63A* A.

Nombre de tableaux : *1* Nombre de circuits terminaux : $R_E = 10,2 \Omega$ $R_{GEN} = 1,57 M\Omega$.

Type prise de terre : boucle piquets -

Défenseurs	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	<i>63</i>	<i>3</i>	<i>03</i>	<i>7005</i>	<i>63</i>	<i>3</i>	<i>003</i>	<i>5</i>				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
		<i>Voir Schéma On page</i>			

5) MANQUEMENTS :

Infraction : néant

Notes : - L'absence de manquements rapport CPB 2014090501

- récepteurs non placés le jour du contrôle
- filat cuisine non placé, VMC également.
- perruau éclairage 12V pour la solle de bain (NP le jour du C)

6) NOTES :

- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.

- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.

~~Installation plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielle en attente.~~
~~A connecter lors de la réalisation.~~

7) CONCLUSION :

- **L'installation est conforme**. La prochaine visite est à prévoir avant le : *Septembre 2014*

- **L'installation n'est pas conforme**. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion**. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

D.B.DOS

Date d'émission :

22/09/14

Nom/signature du demandeur
Pour réception,

CD



C I B
N° 64223

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

B E LAC
200-INSP

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Malsières
T.V.A. BE 0406.671.312 Compte Bancaire : 340-0298168-28

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

cibc@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° :	201409122101	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :
Date du Contrôle :	2014-09-12	Jolene
Propriétaire (Nom-Prénom) :	Robert Eric	N°TVA/N°C.Ident. :
Adresse :	me mlagense 2014 4720 Postigny	Adresse de l'installation :
Tolen		

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation Parties communes Autres : , soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : V.

Alimentation tableau principal : X mm². Protection raccordement : A. (In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : X mm². Interr-Sect.Général : A.

Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : R_E = Ω R_{GEN} = MΩ.

Type prise de terre : boucle piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	63	3	03	204	63	3	03	204	-	-	-	-

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
		Voir Schéma On page			

5) MANQUEMENTS :

Infradian retard

Notes - Pas de monogramme, rappel PR 20140903101

- Extérieur non placé le long de la colonne

- Filat cuivre non placé VTC également

- Périphérique 110 pour la solle de bain (NP 6, journal)

6) NOTES :

- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.
- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.
- Installation plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielle en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

- **L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : Septembre 2019.

- **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
Pour réception,